



Convocation : 10/04/2024  
 Conseillers en exercice : 23  
 Quorum : 12  
 Conseillers présents : 21

### Délibération N°2024-04-036

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la Mairie le 19/04/2024.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 049-214903783-20240415-2024\_04\_036-DE



### Séance du lundi 15 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 15 du mois d'avril, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

#### Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice ; NAUDIN Thierry ; PRATS Sylvie ; SOURDEAU Jean-Claude ; COLLARD Cynthia ; BOURDIN Jean-Pierre ; MARTEAU Josette ; GUITTON Jean-Claude ; DE LA CHAPELLE Charles-Philippe ; PICARD Evelyne ; BRAULT Martine ; GILLON Nelly ; MASSON Stéphane ; CORNILLEAU Stéphane ; HUET Philippe ; POT Ludovic ; BESNARD Christelle ; BESNARD Sylvie ; PASSIANT Céline ; BRAULT Méлина ; DEMION Pierre-Yves.

**Absent(e-s) excusé(e-s) :** HERMENIER Stéphane donnant pouvoir à HUET Philippe ; CHEVET Sébastien donnant pouvoir à BRAULT Méлина

**Absent(e-s) :** Néant

Madame MARTEAU Josette est désignée secrétaire de séance.

### Objet : Location espace de loisirs des Bassauges – tarifs 2024.

#### Article 1 :

Madame le Maire rappelle les tarifs préférentiels votés par délibérations du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2002 et 28 avril 2004 : la gratuité d'une location de la salle des Bassauges par année civile aux associations suivantes, l'électricité et les ordures ménagères restant à leur charge :

#### Gratuit 1 fois/an :

1. Association de Parents d'Élèves de l'École Publique
2. Association de Parents d'Élèves de l'École Privée
3. Vivy-Festif
4. École de musique
5. Les Joyeux Retraités
6. Association Culture et Loisirs
7. Authion Entente Basket-Ball (AEBB)
8. Avant-garde Pétanque Vivy
9. Entente Vivy-Gennes Tennis de Table
10. Association Sportive Vivy Neuillé Football
11. Association EVS Nord Saumurois
12. ADMR du Pays Allonnais
13. Jumelage Affiniam Solidarité
14. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
15. L'Age d'or
16. AVBL Association Vivy Badminton Loisir
17. Conseil paroissial domicilié au Presbytère de Vivy représenté par l'Association Diocésaine
18. Association Yoga des Pins
19. Association des Pêcheurs Vétusiens
20. Association Groupement de chasse Vivy Blou

#### Gratuit 1 Week-end/an

1. Théâtre l'Arlequin Vétusien
2. Harmonie
3. Comité des Fêtes
4. AGVO Gym et Danse

#### 50 % (1/2 tarif) du tarif Résident la Commune 1 fois/an (la 1<sup>ère</sup> location)

1. Société l'Avenir
2. Société l'Union
3. Société des Pêcheurs

#### 50% du tarif hors commune

1. Les J.A.C.O. d'Anjou

#### 1 fois/an : structure au tarif d'un vin d'honneur petite salle

1. Office du Tourisme de Saumur.

#### ARTICLE 2 :

#### Gratuit toute l'année :

1. Réunions politiques durant les périodes électorales sauf pour les élections présidentielles.

La caution de 400 euros reste demandée à toutes les associations.

**ARTICLE 3 :**

Les tarifs de location sont définis comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID : 049-214903783-20240415-2024\_04\_036-DE

Activités	Location	Habitants de Vivy ou Structure communale	Résidents hors commune Structure extra-communale
Repas ou danse	<b>Petite salle seule</b>		
	1 <sup>er</sup> jour	180 € + 25 € O.M.	275 € + 25 € O.M.
	2 <sup>ème</sup> jour	80 €	115 €
	<b>Petite + Grande salles</b>		
	1 <sup>er</sup> jour	470 € + 25 € O.M.	820 € + 25 € O.M.
	2 <sup>ème</sup> jour	170 €	300 €
Vin d'Honneur ou réunion	<b>Pour 1 journée</b>		
	Petite salle seule	120 € + 25 € O.M.	185 € + 25 € O.M.
	Petite + Grande salles	210 € + 25 € O.M.	370 € + 25 € O.M.
Activité commerciale	<b>Pour 1 journée</b>		
	Petite salle seule	∅	380 € + 25 € O.M.
	Petite + Grande salles	∅	1 100 € + 25 € O.M.
Cauton remboursable	Pour toute location	800 €	1 000 €
Electricité	Chaque locataire paie la consommation électrique au réel		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE les tarifs de locations de l'espace de loisirs des Bassauges pour l'année 2024 comme en dispose l'article 3 de la présente délibération.
- ACCEPTE les dispositions relatives des tarifs préférentiels aux structures indiquées sur la présente délibération.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

La secrétaire de séance

Béatrice BERTRAND

Josette MARTEAU


